



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 07 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 décembre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - ~~Laïla GAUTHIER~~ - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Laïla GAUTHIER à Véronique MOUNIER
Ivann LECOURT à Gérard LECLERCQ

Excusés : Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Gérard LECLERCQ

**Adhésion au contrat groupe « Protection juridique » de GROUPAMA proposé par l'Association des
Maires de Frances**

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis 2017 un contrat groupe « protection juridique » auprès de la SMACL qui prend fin au 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée et après analyse et négociation, la proposition retenue par décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2022 est celle de l'assurance GROUPAMA.

La commune de CUZIEU était adhérente au contrat proposé par l'AMF42 auprès de la SMACL depuis le 1^{er} mai 2017.

Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la collectivité doit souscrire au nouveau contrat que l'AMF42 propose au 1^{er} janvier 2023 auprès de GROUPAMA. La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme annuelle de 300 €.

De plus, ce nouveau contrat propose également en option une Protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.20 € par personne (élus et agents).

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au contrat groupe pour la protection juridique de la Commune en signant le contrat avec GROUPAMA.

Il reviendra à l'assemblée de se prononcer sur la souscription de l'option pour la protection fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Adhère au contrat groupe « Protection Juridique » de GROUPAMA proposé par l'association des Maire de France à compter du 1^{er} janvier 2023
- Souscrit l'option « Protection fonctionnelle » pour les 19 élus du Conseil Municipal et les 10 agents communaux.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Secrétaire de séance
Gérard LECLERCQ

Le Maire,
Jean-François RASCLE,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

